

**Commission cantonale pour les expériences sur les animaux (CCEA)****Rapport d'activités 2012****1. Destinataires :**

Mr Pierre-François Unger, Conseiller d'Etat  
Département des Affaires régionales, de l'économie et de la santé  
14, rue de l'Hôtel de Ville  
1211 Genève 3

M. **Adrien Bron**, Directeur Général,  
Direction Générale de la Santé  
Avenue Beau-Séjour, 22-24  
Case Postale 76  
1211 Genève 4

Mme Astrid Rod  
Direction Générale de la Santé  
Département de l'économie et de la santé  
Domaine de l'expérimentation animale

**2. Mandat**

L'organisation et le fonctionnement de la CCEA sont fixés par la loi fédérale pour la protection des animaux (LPA) et son ordonnance (OPAn). Dans le canton de Genève, l'autorité cantonale est représentée par Mme Astrid Rod de la Direction Générale de la Santé (DGS).

L'organisation et le fonctionnement de la CCEA a été décrit en détail dans le rapport 2011 de la commission, lequel est consultable en ligne à l'adresse suivante :  
<http://www.ge.ch/codof/doc/commission-cantonale-experiences-animaux-2012.pdf>

**3. Composition**

En 2012, la composition de la commission est restée identique à l'année précédente. Elle regroupait les 7 membres suivants :

**Présidente** : Mme Gloria Allgöwer, représentante de la Société genevoise pour la protection des animaux ;

**Vice-président** : M. Jacques Terrettaz, représentant des laboratoires privés ;

**Membres** :

M. Luc Fournier, représentant de la Ligue suisse contre la vivisection ;

Mme Samia Hurst, bio éthicienne à l'Université ;

Mme Anneli Muser Leyvraz, représentante de la Société des vétérinaires genevois ;

M. Ivan Rodriguez, représentant de l'Université ;

M. Ludovic Wiszniewski, spécialiste des méthodes alternatives.

#### 4. Secrétariat

La CCEA est épaulée par la DGS, qui assure le secrétariat de la Commission. Elle distribue les demandes d'expérimentation, envoie les convocations, l'ordre du jour et assume la rédaction des procès verbaux des séances.

#### 5. Etudes des demandes et préavis

Au cours de l'année 2012, la CCEA s'est réunie à 12 reprises, au rythme d'une séance mensuelle. 96 nouvelles demandes (123 en 2011) totalisant 38'395 animaux (56'794 en 2011) ont été soumises au préavis de la CCEA par l'autorité cantonale.

Demands soumisses à la CCEA les derniers 3 années :

	2010	2011	2012
Nombre d'expériences	107	123	96
Nombre d'animaux	51'875	56'794	38'395
Information complémentaire	74	61	29
Préavis défavorable	3	3	4

**Provenance :** 28 demandes (dont 8 en gradation 3) utilisant 9'309 animaux émanaient du secteur privé et 68 demandes (6 en gradation 3) utilisant 29'086 animaux émanaient du secteur public, principalement de l'Université et de l'Hôpital cantonal.

Parmi les 96 demandes traitées par la CCEA, 32 comprenaient moins de 100 animaux, 7 plus de 1000. Le nombre le plus élevé d'animaux pour une même demande était de 4'390 souris et concernait des études de neurobiologie en gradation 2 dans le domaine de l'addiction à la cocaïne.

**Préavis :** 62 demandes ont été préavisées favorablement et 29 ont nécessités des informations complémentaires auprès des chercheurs.

5 demandes préavisées négativement ou posant un problème rédactionnel ont été retirées par les chercheurs et acceptées une fois redéposées sous une nouvelle forme. Une demande a été menée sous la forme d'une étude pilote par un laboratoire privé.

18 demandes (17 en 2011) autorisées par l'autorité cantonale se sont vu imposer une réduction d'animaux, il s'agit principalement de suppression de points d'études ou de réduction de la taille des groupes.

Aucune demande d'utilisation d'animaux pour l'enseignement ou travaux pratiques n'a été transmise à la commission.

**Refus :** 2 demandes (3 en 2011) préavisée défavorablement par la CCEA ont également fait l'objet d'un refus formel de la DGS le 19 février et le 3 avril 2012 respectivement.

**Autorisations :** Les autorisations délivrées par la DGS totalisaient ainsi 37'924 animaux, soit une diminution de 471 animaux (2'322 en 2011) par rapport à ceux demandés.

**Auditions:** 3 chercheurs ont été auditionnés durant l'année en vue de mieux comprendre certains points de leurs projets. La première audition a eu lieu le 12 juin et concernait l'étude d'une connexine sur des souris. La deuxième a eu lieu le 28 août et concernait la production d'une lignée de souris avec phénotype invalidant pour des recherches concernant la mucoviscidose. La troisième a eu lieu le 27 novembre et concernait une nouvelle méthode de traitement d'infections oculaire chez le lapin.

**Contrôles :** La CCEA a contrôlé de façon inopinée le déroulement de 4 expériences. Ces expériences n'ont pas présenté de différence avec les demandes correspondantes. Les importants problèmes de détention des animaux qui avaient été constatés lors de deux contrôles d'animalerie universitaire effectués en 2010 et 2011 ont résolu pour l'une, et sont en voie de l'être pour l'autre. Dans le premier cas, l'animalerie a été accréditée après mise aux normes des installations et réorganisation des responsabilités. Pour le deuxième cas, l'accréditation devrait se faire courant 2013.

En début d'année, la CCEA a mis en place les nouvelles procédures visant à préavisier les demandes transmises à la DGS pour l'élevage et la détention d'animaux génétiquement modifiés avec phénotype invalidant. Parmi les 13 lignées préavisées favorablement par la CCEA, 1 lignée a fait l'objet de conditions quant au suivi des animaux dès leurs naissances.

## 6. Divers

Le rapport d'activités 2010 faisait état de la difficulté, pour certains membres, à accéder à la littérature scientifique mise en référence dans les demandes soumises aux préavis de la CCEA. Le problème a été résolu de façon satisfaisante suite à un accord conclu avec l'université de Genève. Depuis le mois d'avril 2012, les membres qui en font la demande peuvent obtenir une carte de lecteur pour consulter les documents en ligne depuis la bibliothèque de la faculté de médecine.

Le 24 avril, les membres de la CCEA ont participé à la DGS à un cours sur les biostatistiques. La formation concernait l'élaboration des calculs de puissance visant à définir la composition des groupes d'animaux expérimentés, ainsi que la justification pour la duplication ou triplication d'expériences.

Dans sa séance du 10 juillet, la CCEA a approuvé à l'unanimité son règlement de fonctionnement. Il fixe notamment de la nomination de la présidence et vice-présidence, l'organisation des séances et leur participation par des tiers. Le règlement a également été approuvé par la DGS.

## 7. Conclusion

En comparaison de l'année précédente, la CCEA a dû traiter 27 demandes en moins (- 22%). Les demandes nécessitant des questions complémentaires ou auxquelles une réduction d'animaux ont été signifiées ont été aussi moins nombreuses. Cette différence peut s'expliquer par une meilleure préparation des demandes de la part des groupes de recherche. Celles-ci sont globalement rédigées plus clairement et leur justification, en regard de la législation, est mieux démontrée. La nomination d'une direction, en charge de l'expérimentation animale au sein de l'université de Genève, a probablement contribué à cette amélioration.

Enfin, je voudrais remercier tous les membres de la Commission pour leur travail ainsi que pour leur engagement et assiduité au travail de la CCEA.

Un remerciement particulier à Mme Astrid Rod pour la préparation des dossiers, et à la DGS pour assurer le secrétariat de la Commission.

Genève, le 14 juin 2013

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Allgöwer', written in a cursive style.

Gloria Allgöwer, Présidente